

Communiqué

OUVERTURE DE LA CAISSE SCOLAIRE À L'ÉCOLE LES BOCAGES



De gauche à droite : Mme Couillard, directrice de l'école les Bocages, Théo et Laurence futurs déposants et Mme Pagé, conseillère communication et vie associative de la Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge.

Québec, jeudi 7 janvier 2016 - La Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge est heureuse d'élargir son offre du programme de la caisse scolaire à une troisième école soit Les Bocages.

Le 27 janvier prochain, les jeunes élèves de l'École Les Bocages pourront commencer à déposer leurs économies à la caisse scolaire de leur école. Selon Clara Pagé, responsable des communications et de la vie associative à la Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge, « C'est un très beau partenariat qui vient de naître entre la Caisse et l'École Les Bocages. Il permettra à plus de 400 élèves de se familiariser avec le concept de l'épargne et de le concrétiser par une saine habitude. Et pour la Caisse, la résultante de nos efforts d'éducation est d'assurer une relève autonome et responsable financièrement. »

La caisse scolaire est un élément important dans l'apprentissage de l'épargne. Le partenariat de Desjardins avec les écoles ne date pas d'hier et il se base sur des valeurs éducatives similaires de développement des compétences! La caisse scolaire a été fondée en 1907 et sa présence dans les écoles facilite l'apprentissage du jeune par une disponibilité du programme directement sur un lieu de vie de l'enfant.

L'adhésion à la caisse scolaire se fait sur une base volontaire, le parent ayant le choix d'inscrire ou non son enfant. Il n'y a aucun montant minimum ou maximum imposé et c'est l'enfant qui est responsable de déposer, dans une boîte de dépôts située dans son école, ses précieux avoirs. Aucuns frais d'utilisation ne sont appliqués pour les moins de 18 ans.

Exemple de ce que l'enfant peut réussir à épargner (sans compter les revenus des taux d'intérêt) à court, moyen et long terme en se basant sur le calendrier scolaire (maximum de 39 dépôts annuels) :

Dépôts hebdomadaires	6 mois	1 an	2 ans	6 ans*
0,50 \$	11,5 \$	19,5 \$	39 \$	117 \$
1 \$	23 \$	39 \$	78 \$	234 \$
3 \$	69 \$	117 \$	234 \$	702 \$
5 \$	115 \$	195 \$	390 \$	1 170 \$

* Soit durant tout son primaire.

À la fin du cycle élémentaire, la Caisse informe le jeune épargnant de la fin du programme d'épargne de la caisse scolaire. Les parents et l'enfant pourront alors transférer son avoir dans un compte jeunesse. Il n'y a aucune obligation qui lie l'épargnant au programme de caisse scolaire et un tel compte ne concurrence pas un autre type de compte bancaire. Mme Pagé ajoute à cet effet « L'objectif d'un compte de caisse scolaire est l'épargne alors qu'un compte jeunesse offre une facilité de gestion pour l'ensemble des opérations financières. »

Vous désirez inscrire votre enfant à la caisse scolaire de son école? Vous pouvez le faire en tout temps sur le site www.caissescolaire.com ou contacter le responsable de la caisse scolaire de la Caisse Desjardins du secteur de l'école de votre enfant.

À propos de la Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge

Avec un actif de près de 400 M\$, quelques 14 556 membres et conformément à sa mission, la Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge contribue au mieux-être économique et social de ses membres et de sa collectivité. Même si les jeunes ont toujours été au cœur de ses préoccupations, c'est en 1988 que la première caisse scolaire a vu le jour. Aujourd'hui, la Caisse dessert plus de 1 000 élèves en offrant le programme de la Caisse scolaire dans trois écoles soient Les Sources, L'Arbrisseau et Les Bocages.

- 30 -

Sources :

Clara Pagé
Conseillère communication & vie associative

Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge
(418) 651-5487 poste 215
clara.n.page@desjardins.com